



SCHEMA DIRECTEUR ROUTIER Le XIIe Plan d'Aménagement des Routes Départementales

Il s'agit des autres projets, d'un montant inférieur à 1,9 M€, et individualisables au stade d'une programmation pluriannuelle, et qui répondent en réalité aux critères et aux problématiques locales traitées jusqu'à maintenant par les Plans d'Aménagement des Routes Départementales (PARD).

Il s'agit essentiellement de projets de sécurisation et de modernisation du réseau correspondant à :

- des aménagements linéaires (mises au gabarit, traitements des obstacles latéraux...),
- des opérations de sécurité (carrefours, rectifications de virage...),
- des réhabilitations et reconstructions d'ouvrages d'art,
- des opérations d'accompagnement des Communes en traverse d'agglomération (partie chaussée des Routes Départementales).

(extrait du rapport de présentation du schéma directeur routier/décembre 2009)